

**Monsieur le Directeur Général
des finances publiques**

Paris, le 22 mars 2021

OBJET : Prime « Macron »

Monsieur le Directeur Général,

Le Premier Ministre a annoncé la reconduction de la « PRIME MACRON » en 2021. Cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, défiscalisée, concerne actuellement tous les salariés gagnant moins de trois fois le SMIC.

L'objectif est clair : récompenser les «salariés qui méritent notre respect, notre considération et notre soutien», conformément au discours de Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Aujourd'hui et depuis un an maintenant, sous couvert de Plan de Continuité de l'Activité ou en reprise d'activité, les agents de la DGFIP dans leur ensemble sont en première ligne au chevet de l'économie de la Nation.

L'implication des agents de la DGFIP sur le Fonds De Solidarité, mission nouvelle au profit des entreprises qui s'ajoute aux missions sécurisées de la DGFIP, nécessite des adaptations, des transferts de tâches et des modifications des conditions de travail auxquelles tous les agents de la DGFIP ont su faire face

A ce titre, pour la CFTC DGFIP, l'ensemble des agents de la DGFIP est éligible au dispositif d'attribution de cette prime exceptionnelle.

Elle permettrait de prendre en compte les efforts et l'investissement sans faille des agents de la DGFIP qui se sont successivement adaptés à toutes les contraintes liées à la pandémie.

Dans votre courriel du 17/12/2020, vous annoncez un taux de satisfaction des usagers hors norme puisque de tous les services publics, ce sont ceux de la DGFIP qui enregistrent le meilleur taux de satisfaction des usagers avec 84% de personnes satisfaites (en progression de 3% par rapport à l'an dernier). Vous souligniez aussi notre qualité de service qui a également progressé depuis le confinement et des usagers satisfaits à 93% lorsqu'ils recherchent des informations sur notre site Internet impots.gouv.fr.

Une excellente continuation d'activité au sein de la gestion publique a permis d'assurer tous les paiements des collectivités locales et des hôpitaux.

Tout cela a été réalisé par l'ensemble des agents de la DGFIP.

Aussi, plus que des mots aussi agréables soient-ils à lire pour nos agents, l'attribution de cette prime permettrait à l'ensemble du collectif DGFIP de se sentir reconnu comme essentiel au cœur de la République, selon les termes communément repris.

Par ailleurs, l'attribution à tous les agents de la DGFIP permettrait d'atténuer le douloureux souvenir des récompenses précédentes comme la prime « PAS » et la prime « Covid » attribuées dans des conditions pas toujours comprises.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Directeur, la CFTC DGFIP, vous demande solennellement d'inscrire l'ensemble les agents de la DGFIP au rang des bénéficiaires de cette prime de reconnaissance.

Rachid Azzoug



Secrétaire général du syndicat CFTC DGFIP